

DESTINATAIRES : Gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant du personnel de la catégorie 1 (FIQ)

EXPÉDITRICE : Martyne Gendreau, coordonnatrice Paie, rémunération et avantages sociaux

DATE : 10 décembre 2024

OBJET : **Entrée en vigueur des dispositions nationales pour le personnel de la catégorie 1 (FIQ)**

POUR DIFFUSION AUPRÈS DE VOS ÉQUIPES – Aussi disponible sur le site Web PRASE > [NOUVELLES](#)

Les dispositions nationales pour le personnel de la catégorie 1 (FIQ) entreront en vigueur le 15 décembre 2024.

Bien que nous ayons reçu les textes des conventions collectives, nous sommes en attente des orientations nationales ainsi que des fournisseurs de services informatiques pour bien interpréter et traiter adéquatement les différents éléments de contenu.

À la réception de ces informations, une analyse en sera donc effectuée et un plan de communication sera mis en place afin de vous transmettre tous les détails dans les meilleurs délais. Les modalités associées aux diverses rétroactivités applicables seront communiquées au moment opportun.

Nous vous invitons à surveiller les prochaines notes qui seront diffusées aux gestionnaires dans les envois habituels et déposées sur le site Web PRASE à la section [Nouvelles](#).

MG/cs